

Cyclo-bivouac : concours de projet pour étudiants

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **71 (1999)**

Heft 4

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-129710>

Nutzungsbedingungen

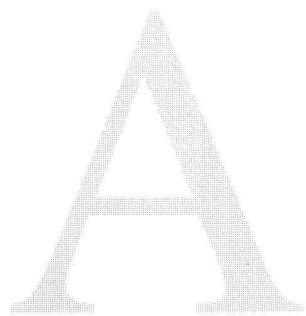
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CYCLO-BIVOUAC

concours de projet pour étudiants



la fin de l'année 1998, le Cedotec (centre de dendrotechnique) et l'office romand de Lignum au Mont-sur-Lausanne, lançait un concours de projet s'adressant aux étudiants des départements d'architecture EPF de Lausanne et de Zürich, de l'IAUG (Genève) et de l'AAM (Mendrisio). Etaient également conviés à participer, les jeunes architectes issus de ces mêmes écoles, diplômés depuis moins d'une année.

LA PROBLEMATIQUE

Il s'agissait, pour les concurrents, de proposer un relais destiné à jalonner les nouveaux parcours cyclistes mis en place par la fondation « La Suisse à vélo », les Offices suisses de tourisme et l'association Transport et Environnement (ATE). De dimensions modestes, pourvus d'un minimum d'installations, ces abris devaient permettre aux randonneurs de se reposer et de s'orienter sur ces parcours longs parfois de plusieurs centaines de kilomètres.

Le thème de l'abri, du vélo, et la mise en oeuvre du matériau « bois », ainsi que la connotation écologique et l'aspect « respect de l'environnement » faisait aussi partie du programme.

LE SITE

Le choix du site était laissé libre aux concurrents à la condition qu'il se situe sur un des parcours mentionnés plus haut.

REFLEXIONS DU JURY

Dans le contexte du travail du jury, un problème s'est immédiatement profilé en ce qui concerne la définition d'un abri à vélos. En effet, même s'il s'agis-

LE JURY

Président : Bernard Zurbuchen, architecte EPFL, SIA, FAS, Lausanne

Vice-président : Luca Orтели, professeur EPFL, architecte SIA

Membres : Alfredo Pini, architecte SIA, FAS, prof. AAM, Bern
Félix Kuhn, architecte EPFZ, SIA, Aarau
Brigitte Widmer, architecte EPFZ, SIA, Bienne
Philippe Gueissaz, architecte EPFL, SIA, FAS, Ste-Croix
Uli HUBER, architecte FAS, SIA, SWB, Berne

Suppléants : Roger LOPONTE, architecte EAUG, Genève
Markus MOOSER, ingénieur EPFL, SIA,
directeur CEDOTEC-LIGNUM

Organisation : André CARLEN, architecte EAUG, CEDOTEC-LIGNUM

sait de projeter un bâtiment de dimensions modestes, il est évident qu'une construction de ce genre n'a pas de références typologiques préétablies et, par conséquent, il devenait difficile d'en déterminer le caractère adéquat, au-delà des contraintes constructives et économiques. En plus, le concours proposait une réflexion spécifique liée à la nécessité de répéter cet objet architectural dans des contextes les plus variés. Tout cela démontre bien que la petitesse des dimensions n'est pas proportionnelle à la complexité de la tâche.

Le manque d'indications typologiques et de références liés au patrimoine ont obligé la plupart des participants à développer les projets en adoptant trois attitudes, soit :

- l'allusion à des formes architecturales connues et plus ou moins liées au thème

- l'abstraction et la réduction formelle comme les principaux outils de travail

- une espèce de réduction de l'architecture à un exercice graphique et publicitaire.

A la question « Quelle est l'image la plus adéquate pour une construction de ce type ? », le jury a essayé de déterminer l'impact et les influences des différentes prises de positions sur l'organisation des éléments et leur fonctionnement.

Les critères de jugement font l'objet de plusieurs discussions, à partir de ce qui était déjà énoncé dans le programme du concours, soit l'intégration du projet dans le site choisi, la réponse architecturale, l'interprétation du programme, l'utilisation pertinente du bois et les aspects constructifs.

Par approfondissements progressifs, le jury a très souvent fait référence aux quatre points suivants :

- faisabilité
- fonctionnement
- lisibilité
- flexibilité

LES PRIMES

1er prix « SOCKEL »

U. Gadiet et Ch. Meyer, Littau

2ème prix « KM 083 »

J. Chenal et A. Voisard, Lausanne

3ème prix « LIBERDADE 254 »

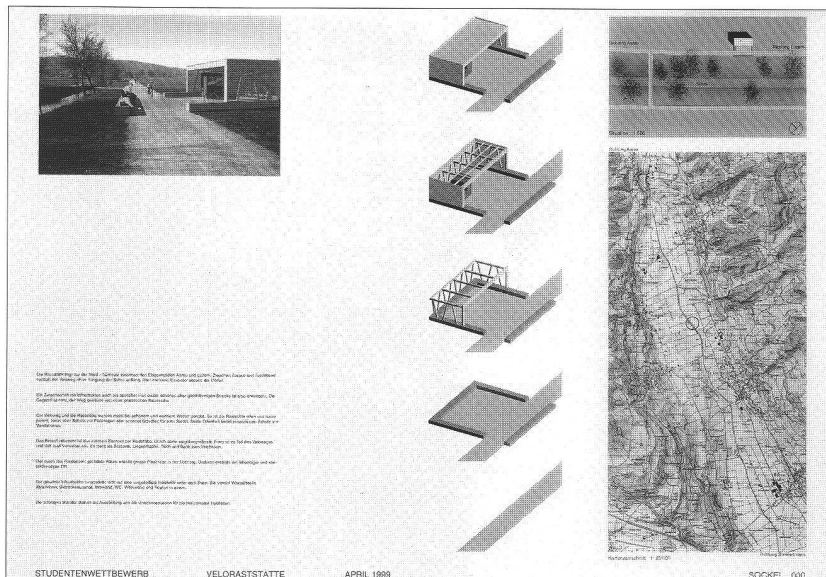
U. Krauss, Gümlingen

4ème prix « GRANGETTE 159 »

J.-Ph. Roche, Lausanne

5ème prix « WINDOWS 099 »

D. Buxtorf, Lausanne



PROJET « SOCKEL »

Grâce à son caractère de simple abri, le projet a retenu l'attention du jury en constituant aussi un paramètre de confrontation par rapport aux autres propositions. Le fait de se présenter comme un modeste couvert et de nier toute référence directe à un type d'édifice trop structuré représente sans doute une bonne solution par rapport à l'image et aux possibilités d'utilisation du cyclo-bivouac. Une telle prise de position débarrasse le projet des problèmes relatifs à la combinaison de toutes prétentions formelles et la nature très modeste du programme. Néanmoins, le projet présente un caractère à la fois sobre et amical et cela semble convenir particulièrement à sa raison d'être.

Une attention toute particulière a été consacrée à l'aménagement des espaces extérieurs en ayant recours aux éléments constructifs (le socle de fondation devient banc et occasion de repos) et en fournissant en même temps la possibilité d'intégrer le chemin cycliste dans la composition.

Le choix de réduire la construction à un abri qui protège les randonneurs et le petit bloc des services fait allusion, avec la modestie qui lui convient, à l'idée de l'abri souverain de Perret et à la famille des bâtiments qui ont interprété ce concept (de Le Corbusier, à Plecnik, à Lewerentz).

Le projet pourrait être répété à des endroits différents sans en souffrir. La disposition de ses éléments constitutifs garantit la possibilité d'introduire, selon la nature du contexte, des petites variations sans nier ou contredire la nature du projet.

Ci-contre: le 1er prix « SOCKEL »

